



Conseil Municipal du 14 décembre 2018

Compte rendu

Date de convocation  
06 décembre 2018

Conseillers en exercice 19

Maire : M. Patrick GUEN  
Secrétaire de séance : Mme Virginie SOCHARD

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 14 décembre 2018 à 19h00, sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2018

Etaient présents : M. Patrick GUEN, Mme Anne-Marie MALHERBE, M. Jacques JACOB, M. André TROADEC, Mme Marie-Hélène CRENN, M. Sébastien DELANOE, M. Jean-Jacques AUTRET, M. Alain CABIOCH, Mme Marie-Hélène QUIEC, Mme Françoise LE BER, Mme Carol AUTRET, Mme Virginie SOCHARD, Mme Angélique QUERE, Mme Sonia SENANT,

Absents : M. Jean-Michel CADIOU, Mme Josette BOUTOILLER M. Louis ROLLAND,

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : M. Thierry PRIGENT, Mme Tiphaine GILLET qui avaient respectivement donné pouvoir à M. Patrick GUEN, Mme Josette BOUTOILLER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 septembre 2018**

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Transmis à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 17 septembre 2018.

Il doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité.

**2. Modification de la délibération n° 2018.04.03 du 12 avril 2018 créant les emplois d'agents non titulaires**

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Lors du Conseil Municipal du 12 avril 2018, une délibération fut prise pour permettre le recrutement d'agents non titulaires pour accroissement d'activité et/ou saisonnier. Mme GUENNEC demande une rectification de cette délibération par la substitution des termes « **postes ouverts** » en « **postes créés** ».

Conseil municipal - Séance du 14 décembre 2018

La délibération modifiée devient donc :

- Besoins saisonniers au camping du Bois de la Palud : 3 postes éventuellement **créés** à temps non complet, catégorie C1, traitement limité à l'indice minimal de l'échelle C1.
- Besoins temporaires au sein du service enfance-jeunesse : 2 postes éventuellement **créés**, à temps non complet, catégorie C1, traitement limité à l'indice minimal de l'échelle C1.
- Besoins temporaires au service administratif : 3 postes éventuellement **créés** pour des missions administratives, à temps complet, catégories C1 ou C2, traitement limité à l'indice minimal des échelles C1 ou C2.
- Besoins temporaires au service technique : 2 postes éventuellement **créés**, à temps complet, catégorie C1, traitement limité à l'indice minimal de l'échelle C1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la substitution des termes « **postes ouverts** » en « **postes créés** » à l'unanimité.

**3. Budget : Décision Modificative n° 2 - Rectificatif**  
(Rapporteur : M. JACOB. Délibération)

<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>RECETTES</b>				
		<b>Prévisions</b>	<b>Nouvelles propositions</b>	<b>Total (BP+DM)</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>				
722	Immobilisations corporelles	60 000.00 €	- 10 000.00 €	50 000.00 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>				
775	Produits des cessions d'immobilisations	- €	10 000.00 €	10 000.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>0.00 €</b>	

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide ces propositions à l'unanimité.

4. **Budget : Décision Modificative n° 3**  
(Rapporteur : M. JACOB/délibération)

Section de fonctionnement				
Dépenses				
		Prévisions	Nouvelles propositions	Total (BP + DM)
<b>014 - Atténuations de produits</b>				
739211	Attribution de compensation	22 000.00 €	2 000.00 €	24 000.00 €
<b>022 - Dépenses imprévues</b>				
O22	Dépenses imprévues	35 000.00 €	-2 000.00 €	33 000.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>0.00 €</b>	

Section de fonctionnement				
Recettes				
		Prévisions	Nouvelles propositions	Total (BP + DM)
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>				
722	Immobilisations corporelles	50 000.00 €	27 500.00 €	77 500.00 €
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>				
10226	Taxe d'aménagement	10 000.00 €	-1 000.00 €	9 000.00 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>				
7588	Autres produits divers de gestion courante	3 000.00 €	-1 000.00 €	2 000.00 €
752	Revenus des immeubles	23 500.00 €	-2 500.00 €	21 000.00 €
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>				
74127	Dotations nationales de péréquation	40 000.00 €	-2 500.00 €	37 500.00 €
7411	Dotations forfaitaires	198 000.00 €	-3 000.00 €	195 000.00 €
7473	Départements	7 000.00 €	-7 000.00 €	0.00 €
74835	Etat - Compensation des exonérations de taxe d'habitation	40 000.00 €	-10 500.00 €	29 500.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>0.00 €</b>	

# Section d'investissement

## Dépenses

		Prévisions	Nouvelles propositions	Total (BP + DM)
<b>Opération 29 - Ecole publique</b>				
21312	Bâtiments scolaires	93 200.00 €	-21 277.00 €	71 923.00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000.00 €	-5 000.00 €	0.00 €
<b>020 - Dépenses imprévues</b>				
020	Dépenses imprévues	3 693.02 €	-3 693.00 €	0.02 €
<b>Opération 1004 - Bâtiments communaux</b>				
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	250.00 €	1 420.00 €	1 670.00 €
2313	Constructions	27 300.00 €	1 050.00 €	28 350.00 €
<b>040 - Travaux en régie</b>				
21312	Bâtiments scolaires	12 400.00 €	41 100.00 €	53 500.00 €
21318	Autres bâtiments publics	21 900.00 €	2 100.00 €	24 000.00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 700.00 €	-15 700.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>0.00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces propositions à l'unanimité.

### **5. Budget Principal : Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2019 :**

(Rapporteur : M. JACOB/délibération)

Afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 dans la limite du quart (1/4) des crédits ouverts au budget 2018. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif, soit au plus tard le 15 avril 2019.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Article	Libellé - Nature	Budget 2018 en €	Anticipation sur crédits 2019 en €
<b>Opération 10002 - Acquisition de matériel</b>			
2051	Concessions et droits similaires	4 700.00 €	1 175.00 €
21571	Matériel roulant - Voirie	28 700.00 €	7 175.00 €
21578	Autres matériel et outillage de voirie	3 000.00 €	750.00 €
2184	Mobilier	4 300.00 €	1 075.00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagement divers	5 500.00 €	1 375.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 900.00 €	725.00 €
2158	Autres installations, matériel, matériel et outillage techniques	28 200.00 €	7 050.00 €
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	500.00 €	125.00 €

Conseil municipal - Séance du 14 décembre 2018

Opération 10004 - Bâtiments communaux		55 020.00 €	13 755.00 €
2031	Frais d'étude	2 000.00 €	500.00 €
21318	Autres bâtiments publics	23 000.00 €	5 750.00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 670.00 €	417.50 €
2313	Constructions	28 350.00 €	7 087.50 €
Opération 10006 - Voirie		224 800.00 €	56 200.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 000.00 €	1 000.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	220 800.00 €	55 200.00 €
Opération n°26 - PLU		4 200.00 €	1 050.00 €
202	Frais réalisation	4 200.00 €	1 050.00 €
Opération n°27 - Espace Hermine		430.00 €	107.50 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	430.00 €	107.50 €
Opération n°29 Ecole publique		79 423.00 €	19 855.75 €
2031	Frais d'études	7 000.00 €	1 750.00 €
21312	Bâtiments scolaires	71 923.00 €	17 980.75 €
2184	Mobilier	500.00 €	125.00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide ces propositions à l'unanimité.

#### 6. Budget Camping : Décision Modificative n° 1

(Rapporteur : M. JACOB. Délibération)

		Budget Camping		
		Dépenses de fonctionnement		
		Prévisions	Nouvelles propositions	Total (BP + DM)
<b>011 - Charges à caractère général</b>				
60611	Eau et assainissement	1 500.00 €	720.00 €	2 220.00 €
6257	Réceptions	100.00 €	140.00 €	240.00 €
60631	Fournitures d'entretien	300.00 €	130.00 €	430.00 €
<b>022 - Dépenses imprévues</b>				
022	Dépenses imprévues	200.00 €	-200.00 €	0.00 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>				
6218	Autres personnel extérieur	12 100.00 €	-790.00 €	11 310.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>0.00 €</b>	

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide ces propositions à l'unanimité.

## **7. Projet de rénovation du Foyer pour Tous : demande de DETR**

(Rapporteur : M. CABIOCH/délibération)

Dans le cadre du projet de rénovation du « Foyer Pour Tous » en Médiathèque « Troisième Lieu », M. le Maire demande l'autorisation de solliciter la DETR 2019. Le coût prévisionnel du projet est de 155 000,00 € HT. M. le Maire souhaite solliciter la dotation à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire à solliciter la DETR 2019 pour le projet de rénovation du « Foyer Pour Tous ».

## **8. Effacement des réseaux BT/EP/FT à Mesmeniou - Tranche 2**

(Rapporteur : M. Troadec/délibération)

Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plougoulm afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Réseau B.T.....	73 412,67 € HT
⇒ Eclairage Public .....	26 147,31 € HT
⇒ Réseau téléphonique (génie civil) .....	21 789,34 € HT

**Soit un total de 121 349,32 € H.T.**

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF .....	83 412,67 €
⇒ Financement de la commune ... ..	0,00 € pour la basse tension
.....	16 147,31 € pour l'éclairage public
.....	26 147,21 € pour les PTT

**Soit au total une participation de 42 294,52 €**

Concernant les travaux d'effacement BT/EP/FT – tranche 2, situés à Mesmeniou ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à **26 147,21 euros TTC** pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux Basse Tension, Eclairage et Télécom – tranche 2, situés à Mesmeniou,

Conseil municipal - Séance du 14 décembre 2018

- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à **42 294,52 euros**,
- ◆ Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

**9. Groupements de commandes pour les marchés « Diagnostic Amiante et Hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les revêtements de chaussées »**  
(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Dans un souci de rationalisation, d'efficacité et de sécurité juridique, il est proposé d'avoir recours à des groupements de commande qui visent tout à la fois à permettre de globaliser les quantités à mettre en œuvre pour chaque collectivité et à constituer ainsi une offre plus attractive au plan concurrentiel avec des effets d'économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation s'agissant des prestations suivantes :

- ✓ Marché « de diagnostics Amiante et Hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les revêtements de chaussées »

Les modalités de fonctionnement du groupement sont définies par une convention qui prévoit notamment que chaque membre s'engage à signer avec le co-contractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Les marchés s'exécutent ensuite séparément.

La commission de procédures adaptées du groupement est constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chacune des communes, choisi parmi ses membres avant voix délibérative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopter cette procédure de commande,
- Autorise le Maire à signer les nouvelles conventions constitutives du groupement,
- Désigne M. Patrick GUEN délégué titulaire en qualité de représentant de la commission d'appel d'offres de la commune à la commission de procédures adaptées du groupement,
- Désigne M. Jacques JACOB en qualité de membre suppléant de M. Patrick GUEN, délégué titulaire,
- Valide les besoins propres de la commune et les besoins totaux du groupement de commandes pour la réalisation de ce marché.

**10. Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le CDG**  
(Rapporteur : M. JACOB/délibération)

Monsieur Jacques JACOB, 1<sup>er</sup> adjoint rappelle au Conseil que la Commune participe au financement de la protection sociale complémentaire des agents, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011,

Conseil municipal - Séance du 14 décembre 2018

Considérant la fin du contrat COLLECTEAM au 31 décembre 2018,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Finistère et CNP/SOFAXIS signée pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

Considérant que le Centre de Gestion du Finistère propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion du Finistère, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.
- Précise que les modalités de versement de la participation de la collectivité adoptées par délibération du 15 décembre 2015 demeurent inchangées et que cette participation sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion du Finistère pour son caractère solidaire et responsable.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la délibération.

#### **11. Adhésion au service de la protection des données (RGPD) du CG**

(Rapporteur : M. JACOB/délibération)

Monsieur Jacques JACOB rappelle au Conseil Municipal, qu'en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD), les collectivités territoriales et établissements publics ont obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD).

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service.

Monsieur Jacques JACOB propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de Gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Conseil municipal - Séance du 14 décembre 2018

- Approuve la désignation du Centre de Gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données,
- Approuve les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la protection des données du Centre de Gestion du Finistère.

## **12. Vente d'un délaissé communal**

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Monsieur Jacques JACOB sollicitait la municipalité, en mai 2011 afin que celle-ci délibère sur le déplacement du chemin communal qui se trouvait au ras de sa propriété.

A ce jour, Monsieur Jacques JACOB souhaite acquérir ce chemin communal situé entre ses différentes parcelles cadastrées section AO et menant uniquement à sa propriété, pour une surface *d'environ* 523 m<sup>2</sup>.

Monsieur Jacques JACOB, adjoint municipal, quitte la salle.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise M. le Maire à vendre ce délaissé au prix de 1 €/m<sup>2</sup>, les frais de bornage et de notaire restent à la charge de l'acquéreur et de rendre caduque la délibération du 12 mai 2011. Avec 13 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.

## **13. Création de la commission de contrôle des listes électorales liées à l'entrée en vigueur du Répertoire Electoral Unique (REU)**

(Rapporteur : M. Le Maire)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles modalités de gestion des listes électorales, ce qui entraîne la fin de la commission administrative actuelle de révision des listes électorales.

Il a été demandé par circulaire de la Préfecture en date du 17 octobre 2018 de composer une nouvelle commission dite « commission de contrôle » au 01 décembre 2018.

La composition de la commission diffère selon les cas de figure susceptibles de se présenter :

Pour les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, ce qui est le cas pour la commune de Plougoulm, la commission se compose **de cinq conseillers municipaux** satisfaisant aux conditions suivantes :

- ✓ trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation.
- ✓ deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu les autres sièges, pris dans l'ordre du tableau, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation.

Conseil municipal - Séance du 14 décembre 2018

Listes	Commission de Contrôle	CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM
Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au Conseil Municipal	Conseil Municipal membre titulaire	M.	CABIOCH	Alain
	Conseil Municipal membre titulaire	Mme	QUIEC	Marie-Hélène
	Conseil Municipal membre titulaire	Mme	LE BER	Françoise
	Conseil Municipal membre suppléant	Mme	AUTRET	Carol
	Conseil Municipal membre suppléant	Mme	SOCHARD	Virginie
	Conseil Municipal membre suppléant	Mme	QUÉRÉ	Angélique
Liste ayant obtenu les autres sièges au Conseil Municipal	Conseil Municipal membre titulaire	M	CADIOU	Jean-Michel
	Conseil Municipal membre titulaire	Mme	BOUTOILLER	Josette
	Conseil Municipal membre suppléant	M	ROLLAND	Louis
	Conseil Municipal membre suppléant	Mme	GILLET	Tiphaine

#### **14. Autorisation de signer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)**

(Rapporteur : Mme MALHERBE/délibération)

Le Contrat Enfance Jeunesse permet à la commune de bénéficier d'un soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'organisation des activités extrascolaires dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs (ACM). Ce contrat est arrivé à échéance au 31 décembre 2017 et est renouvelé pour une période de 4 ans. Le nouveau Contrat Enfance Jeunesse couvrira la période 2018-2021.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

#### **15. Informations diverses :**

Chaque année la commune offre des cartes cadeaux au bénéfice des enfants du personnel âgés de moins de treize ans.

Pour l'année 2018, 9 bons d'achat d'une valeur de 30 € sont remis à cette occasion. Un tableau recensant les enfants concernés est établi chaque année et transmis à la trésorerie.

**Décisions de Septembre 2018**

GILLET Michel

Objet : Remplacement VMC Espace Hermine

Montant : 901.20 €

ABBALEA Construction

Objet : Remplacement prélinteaux – Travaux école

Montant : 4449.60 €

Objet : Renforcement de l'empoutrement – Travaux école

Montant : 1176.00 €

PROTEC BOIS

Objet : Traitement méréule linteau – Travaux école

Montant : 1530.96 €

**Décisions d'Octobre 2018**

OUEST SIGNAL

Objet : Bandes rugueuses

Montant : 2 832.00 €

COLAS

Objet : Travaux d'entretien de voirie par point à temps

Montant : 14 652.00 €

OGEC Sainte Thérèse

Objet : Participation 1<sup>er</sup> Trimestre 2018-2019

Montant : 14 596.68 €

SOCOTEC

Objet : Vérification périodique des buts de foot, paniers de basket et jeux du camping

Montant : 1 017.34 €

**Décisions de Novembre 2018**

CARDIOP

Objet : Défibrillateur boulodrome

Montant : 1 740.00 €

CEF Yess Electrique

Objet : Frigo boulodrome

Montant : 352.60 €

SOS ORDI

Objet : Imprimante (état civil)

Montant : 189.00 €

**Décisions Décembre 2018**

BERGER LEVRAULT

Conseil municipal - Séance du 14 décembre 2018

Objet : Licence logiciel BL Enfance

Montant : 1 323.72 €

KERBRAT Luc

Objet : Rénovation mur du Croissant suite dommage

Montant : 484.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h00.

Plougoulm, le 14 Décembre 2018



Le Maire,  
Patrick GUEN

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- D. n°2018.12.01 Approbation du compte rendu de la séance du 13 septembre 2018
- D. n°2018.12.02 Modification de la délibération n° 2018.04.03 du 12 avril 2018 créant les emplois d'agents non titulaires
- D. n°2018.12.03 Budget : Décision Modificative n° 2 - Rectificatif
- D. n°2018.12.04 Budget : Décision Modificative n° 3
- D. n°2018.12.05 Budget Principal : Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2019 :
- D.n°2018.12.06 Budget Camping : Décision Modificative n° 1
- D.n°2018.12.07 Projet de rénovation du Foyer pour Tous : demande de DETR
- D.n°2018.12.08 Effacement des réseaux BT/EP/FT à Mesmeniou - Tranche 2
- D.n°2018.12.09 Groupements de commandes pour les marchés « Diagnostic Amiante et Hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les revêtements de chaussées »
- D.n°2018.12.10 Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le Centre de Gestion du Finistère
- D.n°2018.12.11 Adhésion au service de la protection des données (RGPD) du Centre de Gestion du Finistère
- D.n°2018.12.12 Vente d'un délaissé communal
- D.n°2018.12.13 Création de la commission de contrôle des listes électorales liées à l'entrée en vigueur du Répertoire Electoral Unique (REU)
- D.n°2018.12.14 Autorisation de signer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Conseil municipal - Séance du 14 décembre 2018